

Pour diffusion immédiate
Le 23 décembre 2014

Signature d'un protocole concernant la défense des droits des enfants et des adolescents

WHITEHORSE — Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon et le gouvernement du Yukon ont ratifié un protocole sur la défense des droits des enfants et des adolescents, lequel précise le rôle du Bureau et celui du ministère de l'Éducation, ainsi que la manière dont les deux organismes peuvent servir au mieux les intérêts des enfants et des adolescents du territoire.

« Le protocole précise que les deux organismes sont d'ardents et efficaces défenseurs des droits des enfants et des adolescents qui participent à des programmes ou reçoivent des services du ministère de l'Éducation », a déclaré la ministre de l'Éducation, M^{me} Elaine Schiman. « En clarifiant la relation de travail officielle qui existe entre les deux organismes, nous veillons à ce que les jeunes yukonnais qui bénéficient de services gouvernementaux continuent de recevoir l'information et le soutien dont ils ont besoin. »

Le protocole établit des procédures claires et des échéanciers précis en ce qui concerne le partage des renseignements et l'envoi d'avis. Il vise également à promouvoir le rôle du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse dans les pratiques de fonctionnement du ministère de l'Éducation, notamment en faisant des présentations aux administrateurs scolaires et à d'autres parties intéressées. Le protocole d'accord est similaire à celui qui est déjà en place entre le Bureau et le ministère de la Santé et des Affaires sociales.

« Tous les enfants et les adolescents du Yukon ont des droits et ils sont en droit de recevoir du gouvernement le meilleur service qu'il peut leur offrir, exempt de discrimination et de délai administratif », a indiqué le Défenseur de l'enfance et de la jeunesse du Yukon, M. Andy Nieman. « Ce protocole établit un processus permettant de veiller à la mise en place de pratiques exemplaires et de relations de travail professionnelles simplifiées entre le ministère de l'Éducation et le Bureau ce qui, en retour, profitera à tous les jeunes du Yukon. »

Le Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse a été mis sur pied en 2010, en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Yukon. Il soutient les enfants et les adolescents yukonnais vulnérables en protégeant leurs droits et leurs intérêts, et en les aidant à avoir accès aux meilleurs services gouvernementaux offerts.

Pour en savoir plus : Child and Youth Advocate

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Ronuk Modha
Communications
Éducation
867-332-5082
ronuk.modha@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-304

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.